

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE D'AMENAGEMENT TERRITORIAL D'URBANISME  
ET NEGOCE DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « SATURNECI »

Siège ABIDJAN SONGON KM 17 INSTITUT PASTEUR,  
Lot 182, Ilot 17

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/03/2024, et enregistrés au CEPICI le 04/03/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE D'AMENAGEMENT  
TERRITORIAL D'URBANISME ET NEGOCE DE COTE D'IVOIRE  
» en abrégé « SATURNECI »

Objet : LA SOCIETE A POUR OBJET EN TOUS PAYS MAIS PRINCIPALEMENT EN COTE D'IVOIRE :

AMENAGEMENT FONCIER – CONSTRUCTION –  
ELECTRICITE GENERALE – HT (HAUT TENSION) – MT  
(MOYENNE TENSION) – BT (BASSE TENSION) – EP  
(ECLAIRAGE PUBLIQUE).

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

- L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE  
TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES.

- L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE  
TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE  
DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS  
SOCIAUX.

- LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS  
FONDS DE COMMERCE.

- LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE  
SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE

- ET GENERALEMENT, TOUTES OPERATIONS  
FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES,  
MOBILIERES ET IMMOBILIERE, SE RAPPORTANT  
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU  
POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE  
DEVELOPPEMENT

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN SONGON KM 17 INSTITUT PASTEUR,  
Lot 182, Ilot 17

Dirigeant(s) M N'GUESSAN N'GBEIN FRANCOIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-01377 du 20/03/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°16592/GTCA/RC/2024 du 20/03/2024

